

**Sujet :** [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET EOLIEN DE LA LICHÈRE CHERBONNIÈRES  
17470

**De :** Michel Schwerdfeger <schwerdfeger.michel@sfr.fr>

**Date :** 01/02/2019 14:08

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

M. et Mme SCHWERDFEGER Michel  
23 chez Chauché  
17510 SEIGNÉ

Tel. : 05 46 24 06 18  
Email : [schwerdfeger.michel@sfr.fr](mailto:schwerdfeger.michel@sfr.fr)

Monsieur Bernard MISSAEN  
Commissaire enquêteur

Projet Parc éolien  
Sur la commune de Cherbonnières

Seigné le 28 Janvier 2019

Monsieur,

Nous avons un avis défavorable pour le projet d'un parc éolien sur la commune de Cherbonnières pour la raison principale suivante :

Nous habitons une longère charentaise de 200 ans que nous avons entièrement restaurée. Cette maison se trouve à une altitude de 93 mètre au dessus du niveau de la mer. Notre vision de l'horizon est parfaite dans sa globalité pour l'instant.

Suite à de nombreux projets de parcs éoliens dans notre secteur, nous craignons fortement un phénomène de saturation et de ne pas avoir des dégagements visuels qui pourraient provoquer des sensations d'étouffement. Les nuisances du balisage lumineux de jour comme de nuit en faisant partie également. (Nous sommes passionnés d'astronomie !)

Afin d'étayer notre inquiétude de l'avenir même lointain, vous trouverez ci-dessous la liste des projets éoliens existants, en recours ou des dossiers en cours d'instruction à la préfecture de la Charente Maritime.

Ces éoliennes seront visibles soit du rez-de-chaussée ou du 1<sup>er</sup> étage de notre maison entre 1 et 20 km et leurs enchevêtrements formeront une barrière discontinue à l'horizon.

A savoir :

Antezant-la-Chapelle/St Pardoult	4 éoliennes à 18km
Halimps/Massac	4 éoliennes à 10km
Cherbonnière	6 éoliennes à 10km
Gourvillette	4 éoliennes à 7km
Varaize	4 éoliennes à 16km
Romazière/Saleignes	8 éoliennes à 6km
Vervant/les Eglises d'Argenteuil	11 éoliennes à 17km
Les Eduts	9 éoliennes à 5km

Les Touches de Périgny	9 éoliennes à 9km (recours)
La Brousse/Bagnizeau	7 éoliennes à 12m (recours)
St Martin de Juillers	5 éoliennes à 7km
St Pierre de Juillers	5 éoliennes à 12km (existantes et parfaitement visibles)
St Mandé sur Brédoire	6 éoliennes à 10km (existantes et parfaitement visibles)
Seigné	6 éoliennes à 1km
<b>Total =</b>	<b>88 éoliennes</b>

Pour notre commune de Seigné, vous trouverez également un extrait de la réunion du conseil municipal du 9 Novembre 2017.

Dans un secteur de 4km à 20km entourant Seigné, nous aurons 88 éoliennes citées ci-dessus et une quarantaine d'autres pour la Charente nord/est et Les Deux Sèvres sud.

**Arrêtons de transformer les Terres cultivables de nos enfants en terres Industrielles de Béton, qui un jour ne seront que friches !!**

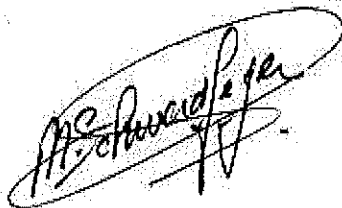
A titre indicatif : Une éolienne à besoin de 5000m<sup>2</sup> de terre. Entre les chemins d'accès, aire de grutage, aire de fondation en béton, Ce qui donnerait environ 128 x 5000 = 640 000 m<sup>2</sup>

Soit : 64 hectares uniquement pour ce secteur.

De plus, même si beaucoup considère ce sujet secondaire, notre maison aurait en cas d'aboutissement des projets, une décote estimée entre 20 et 30% au mieux.

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, nos salutations distinguées.

Michel SCHWERDFEGER



**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique Projet Éolien de la Lichère, Commune de Cherbonnières.

**De :** Alain SCHELLENBERGER <alain.sch17@hotmail.com>

**Date :** 02/02/2019 22:27

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**De :** Alain SCHELLENBERGER pour l'Association Protection des Habitants et des Paysages Ruraux de Cherbonnières et Environs.

**Envoyé :** samedi 2 février 2019 00h

**Objet :** Enquête Publique Projet Éolien de la Lichère, Commune de Cherbonnières.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-dessous la synthèse d'un argumentaire général, une sonnette d'alarme, sur les risques financiers, d'endettement majeurs encourus par notre pays si le programme de triplement de projets éoliens décrété unilatéralement par notre gouvernement devait voir le jour. Un petit paragraphe sur les risques pour la santé y est également attaché. Aujourd'hui de nombreux économistes, la Cours des Comptes, des élus, des députés, des associations d'usagers, des ingénieurs, et bien d'autres tirent conclusions convergentes. Notre association y souscrit également. Il vous sera envoyé un autre argumentaire lus spécifique au Projet éolien de la Lichère à 17470 Cherbonnières.

-La transition énergétique s'invite au grand débat national. Constatons une nouvelle fois, la priorité accordée à l'éolien au détriment d'autres ressources et possibilités.

-Cette énergie est soit disant renouvelable. Une éolienne ne fonctionne en moyenne qu'à 24 % du temps, sans vent, les pales restent immobile. Par vent trop fort elle s'arrête par sécurité. Et souvent le reste du temps, elle tourne au ralenti donc produit peu. Les consommateurs demande une fourniture régulière, donc des turbines à gaz régulent la production. Or cette énergie n'est ni propre ni renouvelable et de surcroît importée.

-La France n'a pas besoin d'un supplément d'électricité. En année normale, elle vend à vil prix? le dixième de sa production. L'État contraint EDF à acheter le courant éolien à un prix moyen de 82 euros le mégawatt (MW), et revend cette électricité sur les marchés extérieurs avec une perte du tiers ou de la moitié. Les nouvelles éoliennes ne feraient qu'accroître ce déficit, perte sèche pour EDF. Seul le consommateur à sa charge une grosse partie financière pour abonder cette valeur de rachat garanti par l'Etat via EDF, et seul les promoteurs en tirent des profits substantiels. Le consommateur aura aussi la charge d'éponger les pertes d'EDF.

-Nombreuses sont les nuisances pour les riverains : bruit, foudre, effets stroboscopiques. Longtemps négligé les infrasons et les champs électromagnétiques qui traversent les murs et s'attaquent aux organes des hommes ou des animaux, même à plusieurs kilomètres de distance. Un colloque scientifique international sur les infrasons s'est tenu à Paris le 16 novembre 2018. Cette nocivité est aujourd'hui prouvée, prouvée également par des études étrangères, au Canada, au Danemark, en Allemagne, aux Etats Unis. Ces pays qui exigent un éloignement important de plusieurs kms des habitations. En France, les éoliennes géantes n'ont à s'éloigner des habitations que de 500m. Cherchez l'erreur.

-Une loi de 2015 relative à la transition énergétique prévoit de remplacer le tiers de la production nucléaire actuelle par du prétendu énergies renouvelables (éolien et accessoirement photovoltaïque). Près de la moitié des habitations de la France rurale se trouveraient alors à proximité d'éoliennes. Nos campagnes ne seraient plus des campagnes, mais des zones industrielles, sans bénéficier d'emplois qui vont normalement avec toute zone industrielle. Le cadre de vie des Français et le décor de notre tourisme seraient bouleversés.

-Comparons le volume d'investissement nécessaire pour appliquer cette loi de « transition » à celui de la solution la plus raisonnable, qui consisterait à prolonger de vingt ans ou même davantage, comme aux

États-Unis, où la technique est similaire, la vie des centrales nucléaires actuelles. Le surcoût du coût de la première solution, adoptée par les pouvoirs publics, par rapport à la seconde est de 84 milliards d'euros. Encore faut-il y ajouter le coût du réseau à haute et moyenne tension à créer et qui couvrirait la France pour relier ces éoliennes, et celui des turbines à gaz qui pallieraient l'intermittence et la régulation des tensions électrique. EDF, pour la fermeture autoritaire de centrales encore utilisables, demanderait également des sommes non négligeables pour ses pertes d'exploitation.

-Tout cela serait mis à la charge du consommateur contribuable. Ce serait un important facteur de renchérissement de l'énergie, que beaucoup de Français jugent déjà trop coûteuse et beaucoup peinent à payer.

-Une autre approche des coûts consiste à mettre en compétition l'éolien terrestre et le photovoltaïque. Un communiqué du ministre, M. François de Rugy, en date du 6 novembre 2018 a révélé que le photovoltaïque avait été déclaré vainqueur seize fois, pour un prix moyen de vente du courant à EDF de 55 euros le mégawatt produit. Ces 55€, comparés au prix d'achat du courant éolien terrestre par EDF, 82 euros sont à l'avantage du photovoltaïque, mais toujours supérieur au courant qu'elle produit elle-même dans ses centrales nucléaires à 42 euros.

-Malgré tous ces coûts supportés par les consommateurs, les inconvénients majeurs pour les riverains subsistent. L'Etat français maintient le cap, pendant que d'autres pays arrêtent purement et simplement l'installation éoliennes. Sidérant ! La sidération continue avec un décret du novembre 2018, dont l'article 23 décide que les opposants aux projets éoliens terrestres ne pourront plus que saisir les cours d'appels administratives. Cet article enfreint un principe : les juges étant faillibles, toute cause doit, sauf enjeu mineur ou très spécifique, pouvoir être jugée deux fois sur le fond - en première instance puis en appel. Le Conseil d'État saisi par les association appréciera.

-De plus, un autre décret tend à remplacer les enquêtes publiques par des consultations, sans commissaire-enquêteur. Cette initiative s'est heurtée à une hostilité sans précédent : 2 968 avis défavorables contre 3 avis favorables. Le gouvernement n'en a pas été ému, et le texte a été publié sans changement notable au Journal officiel du 26 décembre. Il est à se demander pourquoi tant de facilité pour l'éolien qui pourtant ne fait que déséquilibrer encore plus la balance commerciale française, en effet aucune éolienne n'est fabriquée en France, tout, strictement tout est importé, jusqu'au du matériel de levage à la main d'oeuvre.

-Les éoliennes, dont l'inutilité et la nocivité sont prouvées, ne doivent plus bénéficier d'aide publique, directe indirecte. Plus bénéficiaire non plus de valeur de rachat garanti, mais au prix du marché afin qu'EDF soit dégagé de toute contrainte d'achat.

-L'action en faveur du climat doit se réorienter vers la géothermie, la méthanisation, ainsi que vers l'isolation des bâtiments. Stoppons la folie des éoliennes.

**VOILA LES RAISONS GLOBALES QUE SOULÈVE NOTRE ASSOCIATION POUR DIRE NON AUX PROJETS ÉOLIENS ET A CELUI DE LA LICHÈRE 17470 CHERBONNIÈRES, VILLAGE QUI REFUSE SON ENCERCLEMENT PAR DES ÉOLIENNES. ALAIN SCHELLENBERGER, président de l'APHPRCE.**